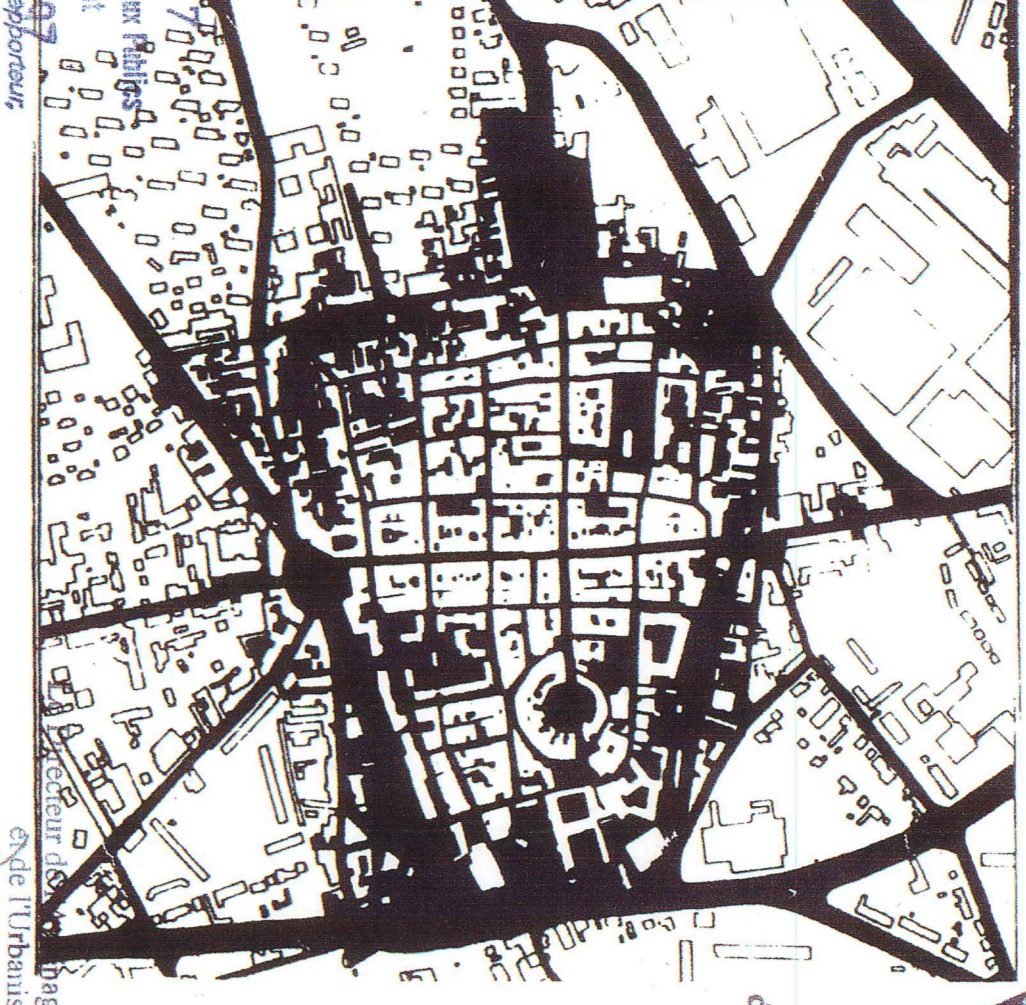


# MONTFERRAND

## SECTEUR SAUVEGARDE



PLAN DE SAUVEGARDE  
ET DE MISE EN VALEUR

App 1.4.04

MARS 4 JUIN 2004

B. 44 TOURIER URBAINISTE UAP ARCHITECTE D.R.C.L.C. 10011 3000 00000

- ### LEGENDE :
- Limites du secteur sauvegarde : US
  - Immeuble protégé par la législation sur les M.H.
  - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits.
  - Immeuble à conserver et améliorer ou à remplacer sous conditions.
  - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée.
  - Espaces soumis à protection particulière : sols (P)
  - Jardins (J), perspectives urbaines
  - Espaces totales à conserver.
  - Espaces totales à créer.
  - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public; installation d'intérêt général ou espace vert.
  - Emplacement réservé : numéro d'opération.
  - Alignement nouveau.
  - Espaces de construction imposés.
  - Empreinte de construction, à l'emplacement d'immeubles démolis ou à démolir.
  - Règle architecturale figurant au règlement
  - Prescription particulière; Modification
  - Plan d'alignement. Voir plan de services

Commission Nationale du 10 février 1994

